

VILLE DE CHATEAUBRIANT

Département de Loire-Atlantique

ARRÊTÉ

Le Maire de Châteaubriant,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122.18,

Considérant qu'il y a lieu de déléguer la Présidence de la commission communale des impôts directs

ARRÊTÉ

Article unique : Monsieur Georges-Henri NOMARI, Adjoint, reçoit délégation pour présider la commission communale des impôts directs du 26 mars 2024.

Fait et arrêté à Châteaubriant
En l'Hôtel de Ville, le 22 mars 2024

Le Maire,



Alain HUNAUULT

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20240325-1-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 25-03-2024

Publication le : 25-03-2024

Le Maire,
Alain HUNAUULT

